

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 octobre 2020

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 10

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Séverine MORNAND, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : M. Jean-Yves NAUDIN

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : M. Noé CHAMPION

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1/ Présentation de l'analyse des offres pour la construction de la nouvelle station d'épuration par le bureau d'études Réalités Environnement (sous réserve)

Le sujet est reporté à la prochaine séance, les offres étant en cours d'analyse.

2/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

- Non préemption sur la vente des parcelles C 31, C 48, C 585 et C 610 « passage des jardins »
- Non préemption sur la vente de la parcelle D 147 « le moulin aujas »
- Non préemption sur la vente des parcelles C 107 et C 112 « petite rue »
- Changement de la chaudière de l'appartement communal du 35 rue du lavoir pour 5 946.60 € TTC chez R-R Plomberie Chauffage
- Remplacement de la rambarde du caveau pour 1 662.00 € TTC par Gilles Bouchy (remplacement remboursé en totalité par l'assurance du tiers suite à un sinistre avec un véhicule)
- Aménagement extérieur (pose de caniveaux) pour l'appartement communal du 106 impasse du poète pour 1 591.22 € TTC chez Monin Construction
- Fourniture de panneaux « parking » pour 421.08 € TTC chez Direct Signalétique

3/ Décisions modificatives

Investissement :

- Il est proposé d'alimenter le compte 212 opération 118 (aménagement accès appartement 106 impasse du poète) pour 1 200 € par le compte 2131 073 (travaux sur bâtiments communaux).

Fonctionnement :

- Il est proposé d'alimenter le compte 6411 (personnel titulaire) pour 3 700 € par le compte 6531 (indemnités des élus).
- Il est proposé d'alimenter le compte 6470 (autres charges sociales) pour 347 € par le compte 6156 (maintenance).
- Il est proposé d'augmenter les crédits au compte 7381 (taxe additionnelle droits de mutation) pour 3 750 € et d'augmenter de 3 750 € la somme prévue au compte 6574 (subventions aux personnes de droit privé) pour comptabiliser les 9 mois de loyers exemptés de Madame Sylvie Boyat. Il est précisé que cette même somme de 3 750 € sera créditée au compte 752 (loyers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que proposées.

4/ Fixation d'un tarif « journée » pour la boutique éphémère

Monsieur le Maire rappelle les tarifs fixés pour la location de la boutique éphémère : loyer de 50 € par semaine, d'avril à octobre et loyer de 70 € par semaine, de novembre à mars (la semaine s'entend du mardi au lundi).

Il expose qu'aucun prix n'a été fixé pour les utilisations à la journée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif journée comme suit :

- 30 € par jour d'octobre à mars
- 25 € par jour d'avril à septembre

5/ Cimetière communal

- Procédure de reprise des concessions :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rédigé un avis de constat d'abandon de concessions affiché à la porte du cimetière depuis le 26 octobre 2020. Il était prévu de procéder dans ledit cimetière, le samedi 5 décembre 2020 à 9 h 30, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions. Cette date est annulée, une nouvelle date sera déterminée et affichée lorsque la date du déconfinement sera connue.

La procédure de reprise, pour les concessions dotées d'un titre de concession, dure 3 ans.

En terrain commun (concessions non numérotées), les tombes ne peuvent être reprises avant un délai de 5 ans suivant l'inhumation. Les reprises seront effectuées suite à un arrêté du maire qui sera dûment porté à la connaissance du public par affichage à la porte du cimetière.

- Prix des concessions

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 6 novembre 2019 fixant les tarifs des concessions comme suit à compter du 1^{er} janvier 2020 :

	Au 01/01/2020	Au 01/01/2002 (pour mémoire)
Concession de 2 m pour 50 ans	220.00 €	200.00 €
Columbarium pour 15 ans	609.50 €	609.80 €
Columbarium pour 30 ans	914.70 €	914.70 €

Monsieur le Maire présente les tarifs appliqués dans les communes de la Communauté de Communes. A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs des concessions comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Au 01/01/2020
Concession de 2 m pour 50 ans	250.00 €
Columbarium pour 15 ans	610.00 €
Columbarium pour 30 ans	915.00 €

- Projet d'installation de cavurnes ou d'un colombarium

Le colombarium a été installé en 2000. Il ne reste plus qu'un emplacement libre. Un devis a été sollicité auprès de la Marbrerie Vessot pour connaître le prix de la pose d'un étage sur le colombarium actuel : 9 631 € TTC. Un devis a également été sollicité pour la fourniture de cavurnes (la cavurne est un monument destiné à recevoir les cendres d'un défunt ; ce petit caveau individuel est construit en pleine terre) qui seraient installées dans le carré enfants. La commune n'a pas encore reçu le devis. Dès réception, il sera présenté au Conseil Municipal pour choisir entre colombarium et cavurne et fixer le prix et la durée des concessions ainsi attribuées

6/ Recensement de la population en 2021

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte, il propose la rémunération suivante ;

- 1 € par questionnaire collecté
- 35 € par demi-journée de formation
- 150 € de prime si le travail est réalisé en totalité et dans les temps

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la rémunération proposée ci-dessus.

La commune recevra, avant la fin du premier semestre 2021, une dotation forfaitaire de recensement, représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement d'un montant de 879 €.

7/ Part communale assainissement

Monsieur le Maire rappelle tous les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement et le projet de renouvellement de la station d'épuration, la station actuelle n'étant plus performante. Ce renouvellement est également indispensable à la vue du PLU révisé ouvrant de nouveaux terrains à la construction. Le bureau d'études a réalisé une étude indiquant que le prix en € HT du m³ devrait être de 3.24 € en 2020, or, à ce jour, le prix est de 0.70 €.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs applicables depuis le 1^{er} juillet 2020 : pour l'abonnement, prime fixe semestrielle de 15 € et pour la consommation 1.08 € HT/m³. Afin de tendre vers un tarif en cohérence avec les prix préconisés, il est proposé une augmentation de l'abonnement et de la prime fixe semestrielle au 1^{er} janvier 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs de la part communale assainissement comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2021 :

- Abonnement semestriel : 17 €
- Consommation : 1.46 € HT/m³

8/ Frais de déplacement des agents et des élus

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 18 juillet 2011 fixant le montant des frais de déplacement du personnel de la collectivité, autorisé à utiliser son véhicule personnel pour les besoins du service et doté d'un ordre de mission de l'autorité territoriale à 0.32 €/km, quelle que soit la puissance fiscale du véhicule. Il propose de réévaluer ce montant à 0.38 €/km correspondant au barème fiscal pour les véhicules de 6 CV à compter du 1^{er} janvier 2021. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 0.38 €/km les frais de déplacement des agents et des élus. Monsieur le Maire précise que ces dispositions seront appliquées aux élus, sauf pour les déplacements liés aux réunions.

9/ Demande d'aide sociale

Il est proposé d'apporter une aide financière à une famille de la commune pour des séances d'ergothérapeute pour leur fils. Le Comité Consultatif Action Sociale a proposé 100 €. Cette aide serait versée directement au professionnel de santé. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une aide de 100 € correspondant à une partie des frais d'ergothérapeute.

10/ Détermination de la longueur de la voirie communale

Il convient de déterminer la longueur de la voirie communale suite à l'intégration de la voirie du Clos St Charles pour 145 mètres supplémentaires soit une longueur de la voirie communale passant de 14 774 mètres à 14 919 mètres. A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide la longueur de la voirie communale à 14 919 mètres.

11/ Répartition des amendes de police relatives à la circulation routière : acceptation de la subvention et engagement de réaliser les travaux

Dans le cadre du produit des amendes de police, la commune avait sollicité une subvention pour l'aménagement de la sortie du village, rue de l'église, au niveau de l'église. Le montant de la subvention attribuée est de 4 494 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'engage à effectuer les travaux et accepte la subvention.

12/ Convention fourrière 2021 avec la SPA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la convention fourrière de la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2021 correspondant à l'accueil des chiens errants ou en divagation trouvés sur le territoire de la commune au taux de 0.50 € par an et par habitant (0.50 € en 2020). Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention

fourrière de la SPA pour l'année 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

Il est envisagé une campagne locale pour le problème de déjections des chats et chiens en centre bourg.

13/ Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le RPQS qui a été transmis avec la convocation.

14/ Comptes rendus des réunions et des commissions

Nettoyage des points de captage de la Varenne : un état des lieux a été réalisé avec le Cabinet Merlin, conseil du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais. Des remerciements sont adressés aux bénévoles ayant participé aux 2 corvées de nettoyage.

Abri à vélos : des financements seront sollicités pour cet aménagement.

Rénovation thermique des bâtiments communaux : un état des besoins a été transmis à la CCSB pour d'éventuelles subventions.

Environnement : recherche d'idées pour une journée d'action environnementale.

Mare : le terrassement de la mare sur le parking des Grangers est prévu vendredi 6 novembre.

Colis de Noël : les colis sont en préparation, la commune attend de connaître les modalités du déconfinement. Il y aura probablement une distribution sans visite.

Bulletin municipal : il est en cours de préparation. Un article sera consacré au confinement, des témoignages seront sollicités auprès des habitants.

Commémoration du 11 novembre : celle-ci ne pourra pas avoir lieu dans le format habituel. Une gerbe a été commandée.

15/ Questions diverses

Installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : prévue le samedi 7 novembre. Monsieur le Maire a interrogé la préfecture pour savoir s'il est possible d'organiser cette installation. Dans le cas contraire, celle-ci sera reportée à la fin du confinement.

Commissions : Monsieur le Maire rappelle l'importance que chaque commission se réunisse au moins 15 jours avant chaque réunion du conseil municipal.

Téléthon : l'école organise une course solidaire dont tous les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Voirie : il est envisagé la création de 3 places de stationnement dans la rue des écoles.

Haie de la place des Grangers : cette haie est à couper.

Visite des bois : la commune réalise actuellement un bilan de ses propriétés non bâties.

La séance est levée à 21 h 40.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Jérémy THIEN

